

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48-435-1933 Divers.

n° 48-435-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 février 1933

Numéro JO

n° 435 du 01/02/1933

Date du numéro

1 février 1933

TEXTE INTÉGRAL

les nommées : Ilalimo Ali, Madino Ibrahim, Kalia Doali, Aïcha Daoud, Madina Bourliane ont été autorisées à effectuer un stage à l'école des arts féminins appliqués, en qualité d'élèves monitrices, à compter du 1er février 1933. Les intéressées recevront, à ce titre, une allocation mensuelle de 90 francs.